

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N° DL2026-0013</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;"><b>26 JANVIER 2026</b></p>
<p><b>PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX ATMOSPHÉRIQUES (ADELFA 66) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026</b></p>	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 janvier à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2026, en Salle Albères, au siège communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT.

**Étaient représentés :**

Philippe RIUS donne procuration à Lydie FOURC, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Antoine CASANOVAS, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI donne procuration à Antoine PARRA, Sylvie VILA donne procuration à Isabelle MORESCHI.

**Étaient absents/excusés :**

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 12

**Secrétaire de Séance :**

Lydie FOURC

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20260126-DL2026-0013-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du décret n°2001-495 du 06 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifié et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Considérant** la délibération n°DL2025-0012 du 10 février 2025 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une participation financière à l'Association de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA) pour un montant fixé à 4 000-€ (quatre mille euros) au titre de 2025.

**Considérant** que l'Association œuvre pour la mise en place d'actions en faveur de l'agriculture (notamment pour protéger les récoltes contre le gel et la grêle à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent).

**Considérant** la demande de participation au fonctionnement de l'Association au titre de l'exercice 2026 reçu par courrier en date du 11 décembre 2025,

**Considérant** que la participation demandée est calculée selon le nombre d'habitant de la collectivité, soit 0,069-€ par habitant du territoire, ce qui représente 4 050-€ (quatre mille cinquante euros) pour la CC ACVI.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à approuver le versement d'une participation financière au titre de 2026, pour un montant de 4 050-€ (quatre mille cinquante euros) au profit de l'ADELFA 66.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** le versement d'une participation financière au titre de 2026 pour un montant de 4 050-€ (quatre mille cinquante euros) au profit de l'association de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA 66),

**Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice,

**Dit** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président de l'association de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA 66),

**Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance

Lydie FOURC



Fait à Argelès-sur-Mer, le 28/01/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
**Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**